

14ème législature

Question N° : 12748	De Mme Dominique Nachury (Union pour un Mouvement Populaire - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > radiologues	Analyse > exercice de la profession.
Question publiée au JO le : 04/12/2012 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Dominique Nachury appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les inquiétudes légitimes des radiologues. La radiologie, spécialité d'excellence, est la branche de la médecine qui a le plus progressé au cours des quarante dernières années, ses professionnels déplorent que les seules actions structurantes proposées par le Gouvernement vis-à-vis de la radiologie ne concernent qu'une baisse des tarifs des actes d'imagerie, sans aucun discernement. En effet, ces professionnels de la santé souhaitent que les tarifs tiennent compte de l'évolution de l'imagerie reconnue comme l'innovation médicale majeure pour la prise en charge des patients. Les investissements en radiologie sont les plus élevés parmi toutes les spécialités (2 millions d'euros pour une IRM, 1,2 million d'euros pour un scanner, 100 000 euros pour un échographe) et les propositions de revalorisation des tarifs sont faites sans aucune prise en compte. Par conséquent, elle lui demande sa position sur ce sujet et les intentions du Gouvernement en la matière.